



## **La pêche artisanale/à petite échelle en Europe: Viable, durable et vouée à un futur prometteur, si...**

Bruxelles, Belgique, le 23 Octobre 2009. « Notre secteur, s'il reçoit un traitement juste et bénéficie d'une pleine reconnaissance, peut être viable, durable et voué à un futur prometteur ». Tel est le préambule de la Déclaration rédigée par soixante participants, de huit pays différents, à l'issue de l'atelier « La réforme de la Politique Commune de la Pêche et les pêcheries à petite échelle : Paver le chemin vers des modes de vie durables et des communautés de pêche dynamiques », du 28 septembre dernier.

Ceci met en évidence un obstacle majeur dans la réalisation d'une pêche responsable et durable en Europe. La majorité du secteur – des pêcheries artisanales, de petite échelle et de faible intensité capitalistique – est mal comprise et insuffisamment documentée. Dans bien des cas, les captures de ce secteur ne sont pas correctement comptabilisées et les statistiques font défaut en matière de valeur des captures, de nombre de navires, de nombre d'opérateurs, de quantités d'emplois créés, de profil démographique et de répartition des bénéfices. Cela signifie que la contribution du secteur à un développement social et économique durable et à une durabilité environnementale n'est pas reconnue, et encore moins évaluée.

« Nous pratiquons une réelle conservation de la pêche », dit le patron-pêcheur Dave Cuthbert, participant de l'atelier, coprésident de la *New Under Ten Fishermen's Association* (NUTFA) au Royaume Uni. « Nous rejetons peu de dioxyde de carbone, et renforçons les petites communautés périphériques. La PCP doit changer en notre faveur puisque nous avons toutes les bonnes cases de cochées ».

Selon Brian O'Riordan, Secrétaire de bureau de Belgique de l'ICMF, « La situation actuelle place le secteur de la pêche à petite échelle dans une position injuste et désavantageuse, la marginalisant dans le processus de prise de décision, et encourageant la dangereusement simpliste notion selon laquelle le problème de la Politique Commune de la Pêche se résume à un problème de bateaux : *trop de bateaux pêchant trop peu de poisson*. Une telle vision, en ciblant le nombre de bateaux, compromet les possibilités de développement des pêcheries à petite échelle ; en favorisant la mise au rebus de nombreux petits bateaux tout en laissant à leur place quelques navires plus grands, plus puissants et moins durables ».

« Il est vital que la voix du secteur de la pêche à petite échelle soit entendue dans le processus de réforme de la PCP. Mais le temps passe », souligne Brian O'Riordan. « La consultation publique lancée par la Commission européenne se termine le 31 décembre, date à laquelle toutes les parties intéressées devront avoir soumis leurs opinions ».

Un site internet spécial ([http://ec.europa.eu/fisheries/reform/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/fisheries/reform/index_fr.htm)) a été dédié par la Commission européenne afin de fournir les informations sur la marche à suivre pour soumettre un avis. Les soumissions de tous les citoyens européens intéressés par l'avenir de la pêche européenne sont souhaitées : pêcheurs, transformateurs, revendeurs, environnementalistes, consommateurs, contribuables. Il leur est demandé de communiquer leurs visions du futur de la pêche en Europe, et leurs idées afin de concrétiser ces visions.



« La diversité des avis recueillis permettra de réviser en profondeur la gestion de la pêche en Europe », peut-on lire sur le site internet.

La Déclaration de l'atelier esquisse une « feuille de route » des enjeux qui doivent être abordés par le processus de réforme de la PCP afin que les pêcheries à petite échelle puissent réaliser leur plein potentiel. Les pêcheries à petite échelle représentent la majorité écrasante des activités de pêche dans tous les Etats membres de l'UE, fournissent le plus d'emplois, sont particulièrement adaptables, et contribuent fortement aux diverses spécialisations régionales à travers l'Europe.

La Déclaration fait appel à la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche (DG Mare) de la Commission européenne, au Parlement européen, au Conseil des Ministres, aux représentants de l'industrie de la pêche, aux syndicats, aux ONG, aux scientifiques et aux autorités régionales et nationales de la pêche afin de fournir aux pêcheurs à petite échelle un traitement équitable et un accès juste aux ressources ; de définir la pêche à petite échelle au niveau le plus approprié ; de reconnaître et de valoriser les pêcheries à petite échelle ; de sécuriser les droits des petits pêcheurs et des communautés de pêche ; d'appliquer une approche différenciée pour la pêche à petite échelle ; et de développer et d'appliquer des mesures appropriées permettant des moyens d'existence durables et diversifiés.

L'atelier était organisé par le Collectif International d'Appui à la Pêche Artisanale (ICSF-CIAPA), en partenariat avec le Conseil Economique et Social Européen (CESE), et en coopération avec la Federación Galega de Confrarías de Pescadores (Espagne), la Fundación Lonxanet (Espagne), et Pêche et Développement (France).

La Déclaration, et d'autres documents de l'atelier, sont téléchargeables sur la page « Atelier de Bruxelles » du site internet de l'ICSF dédié à la réforme de la PCP :  
<http://eussf.icsf.net/icsf2006/jspFiles/euSSFisheries/french/brusselsWorkshop.jsp>.

Pour plus d'informations : Brian O'Riordan, Secretary ICSF Belgium Office, Sentier des Rossignols 2, 1330 Rixensart, Belgique. Tel: 02 6525201. E mail: briano@scarlet.be.